

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Aide Départementale aux Contrats de Ville (ADCV) - 4ème répartition - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 374 165 € au titre de l'Aide Départementale aux Contrats de Ville, conformément au tableau annexé au présent rapport,
- de désengager le crédit de 4 000 €, selon le détail présenté dans le rapport,
- d'émettre un titre de recette de 3 000 €, selon le détail présenté dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense de 374 165 € et le désengagement de 4 000 € seront imputés sur les crédits de paiement du budget départemental, inscrits au chapitre 65, fonction 71, article 6574, dont la dotation est suffisante.

Le titre de recette de 3 000 € sera imputé sur le chapitre 77, fonction 71, article 773 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**